

DEC132860DR12

Décision donnant délégation de signature à M. Alain BADIE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR 3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°122733DSI du 05/01/2012 approuvant le renouvellement de l'unité USR 3155, intitulée «Institut de recherche sur l'architecture antique», dont le directeur est Renaud ROBERT ;

Vu la décision n° 132580INHS du 03/09/13 nommant M. Xavier LAFON directeur de l'USR 3155 à compter du 01/08/2013;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain BADIE, IR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 04/09/13

Le directeur d'unité

Le délégataire

Nom : A. BADIE Signature :
Paraphe :

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC 132718DR13

Décision donnant délégation de signature à M. Eric DE MARI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5815 intitulée *Dynamique du Droit*.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

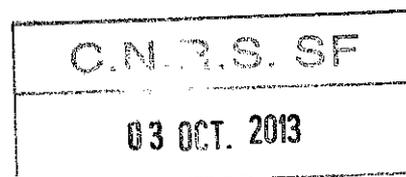
Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC131874INSHS du 29 août 2013, portant nomination aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 5815, intitulée *Dynamique du Droit*, M. Eric DE MARI;

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Malo DEPINCE, ~~Directeur Adjoint~~, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Malo DEPINCE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Evelyne MONTELS, Responsable Gestionnaire;

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} juillet 2013

M. Eric DE MARI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric DE MARI', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.